

Rôle de la séance publique du 20/12/2024 à 09h30

Président : Monsieur GEFFRAY
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2403090 **RAPPORTEUR : M. GEFFRAY**

Demandeur	M. K Mohamed	Me NEVE DE MEVERGNIES
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

M. Mohamed K demande à la cour d'annuler le jugement n° 2408242 du 12 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er juin 2024 du préfet de la Loire-Atlantique l'obligeant à quitter le territoire français sans délai, en fixant le pays de renvoi, lui interdisant le retour sur le territoire français pour une durée de deux ans, et l'assignant à résidence sur le territoire de la commune de Nantes pour une durée maximale de quarante cinq jours, renouvelable deux fois.

02) N° 2403091 **RAPPORTEUR : M. GEFFRAY**

Demandeur	M. K Mohamed	Me NEVE DE MEVERGNIES
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

M. Mohamed K demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2408242 du 12 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er juin 2024 du préfet de la Loire-Atlantique l'obligeant à quitter le territoire français sans délai, en fixant le pays de renvoi, lui interdisant le retour sur le territoire français pour une durée de deux ans, et d'autre part, la décision du même jour de la même autorité, l'assignant à résidence sur le territoire de la commune de Nantes pour une durée maximale de 45 jours, renouvelable 2 fois.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

07) N° 2401783 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur PREFECTURE DE LA VENDEE

Défendeur Mme D Korotoumou

POWER PENNY

Le préfet de la Vendée demande à la cour d'annuler le jugement n° 2318791 du 21 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé l'arrêté du 27 novembre 2023 fixant le pays de destination prise à l'encontre de Mme Korotoumou D .

08) N° 2401950 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. C Bandiougou

CABINET PIGEAU MEMIN
CONTE MURILLO

Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

M. Bandiougou C demande à la cour d'annuler le jugement n° 23015755 du 28 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 août 2023 du préfet de la Sarthe portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

09) N° 2401951 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur Mme D Korotoumou

POWER PENNY

Défendeur PREFECTURE DE LA VENDEE

Mme Korotoumou D demande à la cour d'annuler le jugement n° 2318791 du 21 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions du 27 novembre 2023 du préfet de la Vendée portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi et l'obligeant à se présenter hebdomadairement auprès des services de gendarmerie.

Rôle de la séance publique du 20/12/2024 à 10h30

Président : Monsieur GEFFRAY
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2402490 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	FROMAGERIES PERREAULT	MDL SOCIETE D'AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	

Requête de la SAS Fromageries Perreault contre le jugement n°s 2012201, 2108764, 2108766, 2317105 du 7 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes lui a partiellement accordé la réduction des droits supplémentaires de cotisation foncière des entreprises qui lui ont été réclamés au titre des années 2013 à 2022, ainsi que des intérêts de retard correspondants.

02) N° 2401691 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	Mme L GENEVIEVE	CABINET D'AVOCAT PHILIPPE HERY
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Mme Geneviève L demande à la cour d'annuler le jugement n°2202307 du 17 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu auxquelles elle a été assujettie au titre de l'année 2016, ainsi que des pénalités correspondantes.

03) N° 2303248 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	M. M Issouf	Me DAUMONT
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

M. Issouf M demande à la cour d'annuler le jugement n° 2209534 du 10 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 16 juin 2022 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

